

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel LIBOUTON, *Conseiller-Président* ;  
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;  
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, Francesco IAMMARINO, *Échevin(e)s* ;  
Mohssin EL GHABRI, Catherine FRANCOIS, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Victoria DE VIGNERAL, Suzanne RYVERS, Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Khalid TALBI, Agnès VERMEIREN, Samira BENALLAL, Christine WAIGNEIN, Olenka CZARNOCKI, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, *Conseillers(ères)* ;  
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Estela COSTA, *Conseillers(ères)*.

**Séance du 07.05.20**

---

**#Objet : Motion proposée par les groupes Liste du Bourgmestre, Ecolo-Groen et PTB\*PVDA relative aux conséquences graves de la crise sanitaire sur la situation des CPAS, des travailleurs précaires et des personnes sans-papiers, et sur les manières d’y remédier.#**

---

Séance publique

**Assemblées****Motion concernant les conséquences graves de la crise sanitaire sur la situation des CPAS, des travailleurs précaires et des personnes sans-papiers, et sur les manières d’y remédier**

Déposée par les groupes Ecolo-Groen, Liste du Bourgmestre et PTB\*PVDA

Considérant le développement d’une crise sociale, conséquente à la crise sanitaire ;

Considérant que la crise du Covid 19 et les mesures de confinement ont eu, pour effet immédiat, la mise à l’arrêt de pans entiers de l’économie formelle mais également informelle ;

Considérant la fermeture des commerces dits non-essentiels, depuis près de deux mois et l’annulation de tous les événements culturels et artistiques qui impactent sévèrement des milliers de travailleur.e.s aux statuts déjà très précaires ;

Considérant le nombre croissant de ménages et de personnes isolées qui ont perdu une partie ou la totalité de leurs revenus ;

Considérant les mesures prises par les différents gouvernements - le moratoire des expulsions, la prolongation de la période hivernale -judicieuses mais insuffisantes pour répondre à la détresse des familles et des isolés ;

Considérant que la situation sanitaire et le défi collectif du confinement auxquels l’ensemble des habitant.e.s de notre commune fait actuellement face, nécessite une réponse identique pour tou.te.s et indépendante de leur situation administrative ;

Considérant la motion du 21 décembre 2017 déclarant Saint-Gilles commune hospitalière et solidaire ;

Considérant que de nombreux acteurs de la commune de Saint-Gilles sont engagés dans le soutien des personnes sans titre de séjour ;

Considérant que durant la pandémie, la commune de Saint-Gilles a décidé de ne pas appliquer les ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés par les autorités fédérales, ni les radiations ;

Considérant que les personnes sans titre de séjour doivent avoir accès aux masques, dépistages et tracing au même titre que l'ensemble de la population et ce, sans risques de poursuite de l'Office des Etrangers ;

Considérant que la régularisation pour ces personnes qui résident et travaillent déjà dans notre commune leur permettra d'avoir accès à notre système de protection sociale eu égard à la pandémie de covid-19 et, à terme, de pouvoir jouir d'un emploi déclaré, d'un accès à un logement ou encore d'une scolarité complète pour leurs enfants et est donc bénéfique pour la société tout entière ;

Considérant la pauvreté grandissante de ces travailleurs précaires et sans-papiers et le risque de surendettement et d'exclusion à long terme ;

Considérant enfin que l'égalité de toutes et tous, fondement essentiel de notre société et indispensable à sa survie, est donc d'autant plus mise à mal en cette période de crise sanitaire ;

#### **Décide :**

- De demander aux autorités fédérales d'élargir l'accès au tarif social gaz/énergie et de refinancer le fonds gaz et électricité ;
- De demander aux autorités fédérales de soutenir tous les CPAS du pays en remboursant le RI (revenu d'intégration) à hauteur de 90% (au lieu de 70%) afin de leur permettre de répondre favorablement à l'urgence du terrain ;
- De demander aux autorités fédérales d'octroyer automatiquement un complément exceptionnel renouvelable mensuellement le temps du confinement (tant que des secteurs d'activités seront à l'arrêt et que les écoles et repas scolaires n'auront pas repris) à tous les bénéficiaires d'allocations sociales (bénéficiaires du RI(S), de la grapa, d'une allocation invalidité, de revenu de remplacement...) ;
- De demander aux autorités fédérales de suspendre toute procédure d'éloignement ou toute demande de délivrance d'ordres de quitter le territoire pendant l'épidémie du coronavirus ;
- D'exhorter le Gouvernement fédéral à reconnaître l'épidémie mondiale de coronavirus (Covid – 19) comme « circonstance exceptionnelle », tel que mentionné à l'article 9bis de la Loi du 15 décembre 1980, afin de régulariser la situation des personnes sans papiers présentes sur notre territoire depuis une période d'au moins un an, ceci afin de leur garantir l'accès aux services de santé nationaux, aux prestations sociales, aux comptes bancaires et aux contrats de travail et de location.
- D'exiger du Gouvernement fédéral de modifier la Loi du 15 décembre 1980 (régissant l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers), en fixant des critères de régularisation objectifs, clairs et transparents permettant l'octroi du titre de séjour prévu à l'article 9bis de la Loi du 15 décembre 1980. Ces critères devront être mis en œuvre par une commission indépendante dans le cadre d'une procédure unique et structurelle.
- De demander aux autorités régionales d'augmenter la capacité des parcours d'intégration et de prévoir les budgets à la hauteur de l'enjeu afin de contribuer à l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants ;

32 votants : 29 votes positifs, 3 votes négatifs.

*Non : Victoria DE VIGNERAL, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER.*

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ